

Convocation du Conseil Municipal

Le Maire du VAL-d'AJOL a l'honneur de donner avis en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal se réunira au lieu habituel de ses séances, le 25 Mars 2008 à 20 heures 30, pour délibérer sur différentes questions rentrant dans ses attributions.

Le 17 Mars 2008

Le Maire,

Jean RICHARD

✧ ✧ ✧

Séance du 25 Mars 2008

L'an deux mille huit, le vingt-cinq mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale et sous la présidence de Monsieur Jean RICHARD, Maire.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal à l'exception de Madame Stéphanie BURTON, ayant donné procuration.

Conformément à l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. Madame Claudine BAUDIN ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions.

✧ ✧ ✧

OBJET : Compte rendu des décisions prises par le Maire suite aux délégations de pouvoir qui lui ont été données par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre des délégations de pouvoir données par le précédent Conseil Municipal à Monsieur le Maire, Monsieur Philippe FAIVRE a été amené à renoncer à l'exercice du droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner concernant les immeubles cadastrés :

- Section AD n° 642 en nature de terrain situé a lieudit Les Rabeaux
- Section AI n° 53 et 54 en nature de terrain situé au lieudit Faymont
- Section AB n° 109, il s'agit d'un immeuble situé 58 Grande Rue
- Section AE n° 891 en nature de terrain situé Route de la Banvoie
- Section AE n° 310p et 312p en nature de terrain situé Chemin du

Moncel

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales m'oblige à vous en rendre compte.

Le Conseil Municipal en prend acte.



OBJET : Formation des Commissions permanentes

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et après y avoir été invité par Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident de former les commissions permanentes suivantes :

1 - Commission des Finances	:	15 membres
2 - Commission Aménagement et Travaux	:	15 membres
3 - Commission Parcs et Fleurissement	:	16 membres
4 - Commission Voirie	:	13 membres
5 - Commission Bâtiments	:	11 membres
6 - Commission Activités Economiques	:	17 membres
7 - Commission Développement Durable	:	13 membres
8 - Commission Vie Scolaire	:	12 membres
9 - Commission Culture et Animation	:	10 membres
10 - Commission Jeunesse	:	13 membres
11 - Commission Sport et Equipements Sportifs	:	11 membres
12 - Commission Vie Sociale	:	10 membres

Après avoir appliqué le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Ont été élus membres des Commissions :

1 - Commission des Finances

- Bernadette DURUPT
- Claude LEUVREY
- Claudine DERVAUX
- Etienne CURIEN
- Ludovic DAVAL
- Francette GALMICHE
- Yvonne GURY
- Dominique HENRY
- Alexandre JACQUIN
- Jean-Claude LECHARPENTIER
- Nicole LEDRAPPIER
- Marie-Françoise PETITJEAN
- Stéphanie BURTON
- Annie MAUFFREY
- Vincent POTAUFEUX

2 - Commission Aménagements et Travaux

- Bernadette DURUPT
- Claude LEUVREY
- Claudine DERVAUX
- Etienne CURIEN
- Claudine BAUDIN
- Monique GUERRIER
- Yvonne GURY
- Jean-Claude LECHARPENTIER
- Frédéric MATHIOT
- Marie-Françoise PETITJEAN
- Samuel PCHLA
- Lucien ROMARY
- Marie-Thérèse CHRIST
- Annie MAUFFREY
- Vincent POTAUFEUX

3 - Commission Parcs et Fleurissements

- Bernadette DURUPT
- Claude LEUVREY
- Claudine DERVAUX
- Etienne CURIEN
- Claudine BAUDIN

- Nadine FLEUROT
- Francette GALMICHE
- Monique GUERRIER
- Yvonne GURY
- Isabelle JACQUOT
- Nicole LEDRAPPIER
- Marie-Françoise PETITJEAN
- Samuel PCHLA
- Lucien ROMARY
- Marie-Thérèse CHRIST
- Annie MAUFFREY
- Philippe DAVAL

4 - Commission Voirie

- Bernadette DURUPT
- Claude LEUVREY
- Claudine DERVAUX
- Etienne CURIEN
- Dominique HENRY
- Isabelle JACQUOT
- Malik KETTAB
- Yvonne GURY
- Jean-Claude LECHARPENTIER
- Samuel PCHLA
- Lucien ROMARY
- Philippe DAVAL
- Vincent POTAUFEUX

5 - Commission Bâtiments

- Bernadette DURUPT
- Claude LEUVREY
- Claudine DERVAUX
- Etienne CURIEN
- Yvonne GURY
- Malik KETTAB
- Jean-Claude LECHARPENTIER
- Marie-Françoise PETITJEAN
- Samuel PCHLA
- Stéphanie BURTON
- Philippe DAVAL

6 - Commission Activités Economiques

- Bernadette DURUPT
- Claude LEUVREY
- Claudine DERVAUX
- Etienne CURIEN
- Ludovic DAVAL
- Francette GALMICHE
- Yvonne GURY
- Alexandre JACQUIN
- Isabelle JACQUOT
- Monique GUERRIER
- Myriam GUIGNON
- Jean-Claude LECHARPENTIER
- Frédéric MATHIOT
- Marie-Françoise PETITJEAN
- Philippe DAVAL
- Marie-Thérèse CHRIST
- Vincent POTAUFEUX

7 - Commission Développement Durable

- Bernadette DURUPT
- Claude LEUVREY
- Claudine DERVAUX
- Etienne CURIEN
- Ludovic DAVAL
- Francette GALMICHE
- Yvonne GURY
- Dominique HENRY
- Jean-Claude LECHARPENTIER
- Frédéric MATHIOT
- Samuel PCHLA
- Stéphanie BURTON
- Annie MAUFFREY

8 - Commission Vie Scolaire

- Bernadette DURUPT
- Claude LEUVREY
- Claudine DERVAUX
- Etienne CURIEN
- Nadine FLEUROT
- Malik KETTAB
- Myriam GUIGNON
- Nicole LEDRAPPIER
- Frédéric MATHIOT
- Marie-Françoise PETITJEAN
- Stéphanie BURTON
- Annie MAUFFREY

9 - Commission Culture, Animation

- Bernadette DURUPT
- Claude LEUVREY
- Claudine DERVAUX
- Etienne CURIEN
- Ludovic DAVAL
- Myriam GUIGNON
- Jean-Claude LECHARPENTIER
- Marie-Françoise PETITJEAN
- Stéphanie BURTON
- Marie-Thérèse CHRIST

10 - Commission Jeunesse

- Bernadette DURUPT
 - Claude LEUVREY
 - Claudine DERVAUX
 - Etienne CURIEN
 - Nadine FLEUROT
 - Francette GALMICHE
 - Myriam GUIGNON
 - Dominique HENRY
 - Malik KETTAB
-
- Frédéric MATHIOT
 - Marie-Françoise PETITJEAN
 - Stéphanie BURTON
 - Annie MAUFFREY

11 - Commission Sport et Equipements Sportifs

- Bernadette DURUPT
- Claude LEUVREY
- Claudine DERVAUX
- Etienne CURIEN
- Claudine BAUDIN
- Nadine FLEUROT
- Myriam GUIGNON
- Jean-Claude LECHARPENTIER
- Frédéric MATHIOT
- Stéphanie BURTON
- Philippe DAVAL

12 - Commission Vie Sociale et Associative

- Bernadette DURUPT
- Claude LEUVREY
- Claudine DERVAUX
- Etienne CURIEN
- Claudine BAUDIN
- Malik KETTAB
- Jean-Claude LECHARPENTIER
- Lucien ROMARY
- Annie MAUFFREY
- Marie-Thérèse CHRIST



N° 22-2008

<u>OBJET</u> : Formation de la Commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, il convient de former la commission d'appel d'offres composée du Maire, Président, et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste sans panachage, ni vote préférentiel, en respectant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

J'invite les Conseillers Municipaux qui le souhaitent à présenter leur liste .

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, deux listes font acte de candidature :

Liste « Val Horizon 2014 »

Titulaires

Suppléants

Claude LEUVREY
Lucien ROMARY
Claudine DERVAUX
Jean-Claude LECHARPENTIER

Dominique HENRY
Frédéric MATHIOT
Samuel PCHLA
Yvonne GURY

Liste « Val Ensemble »

Titulaire

Suppléant

Vincent POTAUFEUX

Stéphanie BURTON

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
Bulletin blanc ou nul	:	0
Suffrage exprimé	:	27

Ont obtenu :

Liste « Val Horizon 2014 »	:	27 voix
Liste « Val Ensemble »	:	27 voix
Liste « Val Horizon 2014 »	:	4 sièges
Liste « Val Ensemble »	:	1 siège

Sont élus membres de la Commission d'appel d'offres :

Titulaires

Claude LEUVREY
Lucien ROMARY
Claudine DERVAUX
Jean-Claude LECHARPENTIER
Vincent POTAUFEUX

Suppléants

Dominique HENRY
Frédéric MATHIOT
Samuel PCHLA
Yvonne GURY
Stéphanie BURTON

◇ ◇ ◇

N° 23-2008

OBJET : Election des représentants du Conseil Municipal au Centre
Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un Conseil d'Administration comprenant le Maire, Président, et en nombre égal au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi des personnes non membres du Conseil Municipal.

Je vous propose de fixer à 14 le nombre de membres dont 7 doivent être élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

➤ Adopte la proposition de Monsieur le Maire et fixe à 14 le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire invite ensuite les Conseillers Municipaux qui le souhaitent à présenter une liste.

Font acte de candidature :

Liste « Val Horizon 2014 » : Claudine BAUDIN
Etienne CURIEN
Bernadette DURUPT
Yvonne GURY
Malik KETTAB
Jean-Claude LECHARPENTIER

Liste « Val Ensemble » : Annie MAUFFREY

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
Bulletin blanc ou nul	:	0
Suffrage exprimé	:	27

Ont obtenu :

Liste « Val Horizon 2014 »	:	27 voix
Liste « Val Ensemble »	:	27 voix

Sont élus membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Claudine BAUDIN
- Etienne CURIEN
- Bernadette DURUPT
- Yvonne GURY
- Malik KETTAB
- Jean-Claude LECHARPENTIER
- Annie MAUFFREY

◇ ◇ ◇

N° 24-2008

OBJET : Election des représentants de la Commune au Conseil de Communauté de Communes des Trois Rivières
--

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes des Trois Rivières et aux articles L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, il nous appartient d'élire les 12 représentants de notre Commune qui devront siéger au Conseil de Communauté de Communes.

Ces délégués sont élus au sein du Conseil Municipal.

L'élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, font acte de candidature :

- M. Jean RICHARD
- Mme Marie-Françoise PETITJEAN
- M. Dominique HENRY
- M. Jean-Claude LECHARPENTIER
- M. Etienne CURIEN
- Mme Yvonne GURY
- Mme Nicole LEDRAPPIER
- Mme Francette GALMICHE
- M. Ludovic DAVAL
- Mme Monique GUERRIER
- Mme Stéphanie BURTON
- M. Vincent POTAUFEUX

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
Bulletin blanc ou nul	:	0
Suffrage exprimé	:	27
Majorité absolue	:	14

Ont obtenu :

➤ M. Jean RICHARD	:	27 voix
➤ Mme Marie-Françoise PETITJEAN	:	27 voix
➤ M. Dominique HENRY	:	27 voix
➤ M. Jean-Claude LECHARPENTIER	:	27 voix
➤ M. Etienne CURIEN	:	27 voix
➤ Mme Yvonne GURY	:	27 voix
➤ Mme Nicole LEDRAPPIER	:	27 voix
➤ Mme Francette GALMICHE	:	27 voix
➤ M. Ludovic DAVAL	:	27 voix
➤ Mme Monique GUERRIER	:	27 voix
➤ Mme Stéphanie BURTON	:	27 voix
➤ M. Vincent POTAUFEUX	:	27 voix

Jean RICHARD, Marie-Françoise PETITJEAN, Dominique HENRY, Jean-Claude LECHARPENTIER, Etienne CURIEN, Yvonne GURY, Nicole LEDRAPPIER, Francette GALMICHE, Ludovic DAVAL, Monique GUERRIER, Stéphanie BURTON, Vincent POTAUFEUX, ayant obtenu la majorité absolue, ils sont élus délégués de la Commune du Val-d'Ajol au Conseil de la Communauté de Communes des Trois Rivières.



N° 25-2008

OBJET : Election de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au Syndicat pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Conformément aux statuts du Syndicat pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, il nous appartient d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au Syndicat pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges.

J'invite les Conseillers qui le souhaitent à faire acte de candidature.

Font acte de candidature :

<u>Délégués titulaires</u>	:	M. Dominique HENRY M. Jean-Claude LECHARPENTIER
<u>Délégués suppléants</u>	:	Mme Claudine DERVAUX M. Samuel PCHLA

L'ensemble des candidats ayant obtenu 27 voix, MM. Dominique HENRY et Jean-Claude LECHARPENTIER sont élus délégués titulaires et Mme Claudine DERVAUX et M. Samuel PCHLA sont élus délégués suppléants.



N° 26-2008

OBJET : Election de 3 délégués de la Commune à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens Indivis entre les Communes du Val-d'Ajol et du Girmont-Val-d'Ajol

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le mandat des délégués des Communes à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens Indivis entre les Communes du Val-d'Ajol et du Girmont-Val-d'Ajol expirant en même temps que celui des Conseillers Municipaux, il convient de procéder à la désignation de trois délégués qui feront partie du Comité chargé d'administrer cette Commission Syndicale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Messieurs Jean RICHARD, Claude LEUVREY et Etienne CURIEN font acte de candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
Bulletin blanc ou nul	:	0
Suffrage exprimé	:	27
Majorité absolue	:	14

Ont obtenu :

Jean RICHARD	:	27 voix
Claude LEUVREY	:	27 voix
Etienne CURIEN	:	27 voix

En conséquence, Messieurs Jean RICHARD, Claude LEUVREY et Etienne CURIEN, ayant obtenu la majorité absolue, sont élus en qualité de délégués pour représenter la Commune du Val-d'Ajol à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens Indivis entre les Communes du Val-d'Ajol et du Girmont-Val-d'Ajol.



N° 27-2008

OBJET : Election de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion du Service d'Incendie et de Secours du Secteur de Remiremont

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le mandat des délégués des Communes aux Syndicats Intercommunaux expirant en même temps que celui des Conseillers Municipaux, il convient de désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants qui feront partie du Comité chargé d'administrer le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Gestion du Service d'Incendie et de Secours du secteur de Remiremont.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Messieurs Samuel PCHLA, Jean-Claude LECHARPENTIER, Dominique HENRY et Madame Marie-Thérèse CHRIST font acte de candidature en qualité de délégués titulaires et Monsieur Frédéric MATHIOT, Madame Yvonne GURY, Monsieur Ludovic DAVAL et Madame Annie MAUFFREY font acte de candidature en qualité de délégués suppléants.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
Bulletin blanc ou nul	:	0
Suffrage exprimé	:	27
Majorité absolue	:	14

Ont obtenu :

Samuel PCHLA	:	27 voix
Jean-Claude LECHARPENTIER	:	27 voix
Dominique HENRY	:	27 voix
Marie-Thérèse CHRIST	:	27 voix
Frédéric MATHIOT	:	27 voix
Yvonne GURY	:	27 voix
Ludovic DAVAL	:	27 voix
Annie MAUFFREY	:	27 voix

En conséquence, sont déclarés élus :

Délégués Titulaires

Samuel PCHLA
Jean-Claude LECHARPENTIER
Dominique HENRY
Marie-Thérèse CHRIST

Délégués Suppléants

Frédéric MATHIOT
Yvonne GURY
Ludovic DAVAL
Annie MAUFFREY



N° 28-2008

OBJET : Election de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au Syndicat Mixte du Pays de Remiremont

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le mandat des délégués des Communes aux Syndicats Intercommunaux expirant en même temps que celui des Conseillers Municipaux, il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui feront partie du Comité chargé d'administrer le Syndicat Mixte du Pays de Remiremont.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Messieurs Jean RICHARD, Etienne CURIEN font acte de candidature en qualité de délégués titulaires et Madame Yvonne GURY et Monsieur Jean-Claude LECHARPENTIER font acte de candidature en qualité de délégués suppléants.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
Bulletin blanc ou nul	:	0
Suffrage exprimé	:	27
Majorité absolue	:	14

Ont obtenu :

Jean RICHARD	:	27 voix
Etienne CURIEN	:	27 voix
Yvonne GURY	:	27 voix
Jean-Claude LECHARPENTIER	:	27 voix

En conséquence, sont déclarés élus :

Délégués Titulaires

Jean RICHARD
Etienne CURIEN

Délégués Suppléants

Yvonne GURY
Jean-Claude LECHARPENTIER

◇ ◇ ◇

N° 29-2008

OBJET : Désignation du représentant de la Commune devant siéger à l'Assemblée extra syndicale du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le mandat des délégués des Communes aux Syndicats Intercommunaux expirant en même temps que celui des Conseillers Municipaux, il convient de désigner un représentant qui fera partie de l'Assemblée extra syndicale du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur Ludovic DAVAL fait acte de candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
Bulletin blanc ou nul	:	0
Suffrage exprimé	:	27
Majorité absolue	:	14

A obtenu :

Ludovic DAVAL	:	27 voix
---------------	---	---------

En conséquence, Ludovic DAVAL est déclaré élu.



N° 30-2008

OBJET : Election de 2 représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le mandat des délégués des Communes aux Syndicats Intercommunaux expirant en même temps que celui des Conseillers Municipaux, il convient de désigner 2 représentants du Conseil Municipal qui feront partie du Comité chargé d'administrer le Conseil d'Administration de la Maison de Retraite.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Mesdames Claudine BAUDIN et Bernadette DURUPT font acte de candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
Bulletin blanc ou nul	:	0
Suffrage exprimé	:	27
Majorité absolue	:	14

Ont obtenu :

Claudine BAUDIN	:	27 voix
Bernadette DURUPT	:	27 voix

En conséquence, Claudine BAUDIN et Bernadette DURUPT sont déclarées élues.



N° 31-2008

OBJET : Election d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil de Vie Sociale de la Maison de Retraite

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le mandat des délégués des Communes aux Syndicats Intercommunaux expirant en même temps que celui des Conseillers Municipaux, il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal qui fera partie du Comité chargé d'administrer le Conseil de Vie Sociale de la Maison de Retraite.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Madame Bernadette DURUPT fait acte de candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
Bulletin blanc ou nul	:	0
Suffrage exprimé	:	27
Majorité absolue	:	14

A obtenu :

Bernadette DURUPT	:	27 voix
-------------------	---	---------

En conséquence, Bernadette DURUPT est déclarée élue.



N° 32-2008

OBJET : Election d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège Fleurot d'Hérival

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le mandat des délégués des Communes aux Syndicats Intercommunaux expirant en même temps que celui des Conseillers Municipaux, il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal qui fera partie du Comité chargé d'administrer le Conseil d'Administration du Collège Fleurot d'Hérival.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Madame Myriam GUIGNON fait acte de candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
Bulletin blanc ou nul	:	0
Suffrage exprimé	:	27
Majorité absolue	:	14

A obtenu :

Myriam GUIGNON	:	27 voix
----------------	---	---------

En conséquence, Myriam GUIGNON est déclarée élue.

◇ ◇ ◇

N° 33-2008

OBJET : Election d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Etablissement de l'Ecole Primaire
--

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le mandat des délégués des Communes aux Syndicats Intercommunaux expirant en même temps que celui des Conseillers Municipaux, il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal qui fera partie du Comité chargé d'administrer le Conseil d'Etablissement de l'Ecole Primaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Madame Myriam GUIGNON fait acte de candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
Bulletin blanc ou nul	:	0
Suffrage exprimé	:	27
Majorité absolue	:	14

A obtenu :

Myriam GUIGNON	:	27 voix
----------------	---	---------

En conséquence, Myriam GUIGNON est déclarée élue.

◇ ◇ ◇

OBJET : Election d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Etablissement de l'Ecole Maternelle

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le mandat des délégués des Communes aux Syndicats Intercommunaux expirant en même temps que celui des Conseillers Municipaux, il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal qui fera partie du Comité chargé d'administrer le Conseil d'Etablissement de l'Ecole Maternelle.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Madame Myriam GUIGNON fait acte de candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
Bulletin blanc ou nul	:	0
Suffrage exprimé	:	27
Majorité absolue	:	14

A obtenu :

Myriam GUIGNON	:	27 voix
----------------	---	---------

En conséquence, Myriam GUIGNON est déclarée élue.



OBJET : Election d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Remiremont

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le mandat des délégués des Communes aux Syndicats Intercommunaux expirant en même temps que celui des Conseillers Municipaux, il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal qui fera partie du Comité chargé d'administrer le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Remiremont.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Madame Bernadette DURUPT fait acte de candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
Bulletin blanc ou nul	:	0
Suffrage exprimé	:	27
Majorité absolue	:	14

A obtenu :

Bernadette DURUPT	:	27 voix
-------------------	---	---------

En conséquence, Bernadette DURUPT est déclarée élue.



N° 36-2008

OBJET : Désignation des 4 représentants du Conseil Municipal qui devront procéder à l'élection des délégués cantonaux devant siéger au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le mandat des délégués des Communes aux Syndicats Intercommunaux expirant en même temps que celui des Conseillers Municipaux, il convient de désigner 4 représentants du Conseil Municipal qui feront partie du Comité chargé d'administrer le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur Etienne CURIEN, Madame Bernadette DURUPT, Messieurs Jean-Claude LECHARPENTIER et Claude LEUVREY font acte de candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
Bulletin blanc ou nul	:	0
Suffrage exprimé	:	27
Majorité absolue	:	14

Ont obtenu :

Etienne CURIEN	:	27 voix
Bernadette DURUPT	:	27 voix
Jean-Claude LECHARPENTIER	:	27 voix
Claude LEUVREY	:	27 voix

En conséquence, Etienne CURIEN, Bernadette DURUPT, Jean-Claude LECHARPENTIER et Claude LEUVREY sont déclarés élus.



N° 37-2008

OBJET : Election de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au Syndicat Départemental d'Assainissement non collectif

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le mandat des délégués des Communes aux Syndicats Intercommunaux expirant en même temps que celui des Conseillers Municipaux, il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui feront partie du Comité chargé d'administrer le Syndicat Départemental d'Assainissement non collectif.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Messieurs Etienne CURIEN, Samuel PCHLA et Vincent POTAUFEUX font acte de candidature en qualité de délégués titulaires et Messieurs Ludovic DAVAL, Frédéric MATHIOT, Claude LEUVREY et Philippe DAVAL font acte de candidature en qualité de délégués suppléants.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
Bulletin blanc ou nul	:	2
Suffrage exprimé	:	25
Majorité absolue	:	13

Ont obtenu :

Etienne CURIEN	:	24 voix
Samuel PCHLA	:	20 voix
Vincent POTAUFEUX	:	5 voix
Ludovic DAVAL	:	23 voix
Frédéric MATHIOT	:	19 voix
Claude LEUVREY	:	1 voix
Philippe DAVAL	:	4 voix

En conséquence, sont déclarés élus :

Délégués Titulaires

Etienne CURIEN
Samuel PCHLA

Délégués Suppléants

Ludovic DAVAL
Frédéric MATHIOT



OBJET : Délégation de pouvoir à Monsieur le Maire

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu toutes les informations de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Le Conseil Municipal, à l'exception de Monsieur Philippe DAVAL et de Mesdames Annie MAUFFREY et Marie-Thérèse CHRIST qui s'abstiennent,

➤ Donne délégation de pouvoir à Monsieur le Maire pour :

✓ *Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,*

✓ *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur a seuil défini par le décret prévu au 4° de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

✓ *Passer des contrats d'assurance,*

✓ *Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,*

✓ *Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,*

✓ *Exercer au nom de la Commune les droits de préemptions définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire,*

✓ *Défendre la Commune dans les actions en justice intentées contre elle et au besoin faire appel au service d'un avocat.*

➤ Autorise Monsieur le Maire à subdéléguer ces délégations aux adjoints.

**OBJET** : Octroi d'une subvention à la P.A.I.O. (Permanence Accueil, Information, Orientation) des Vosges du Sud

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par courrier du 3 mars 2008, Monsieur le Président de la P.A.I.O. des Vosges du Sud me fait savoir que le montant de notre cotisation 2008 s'élève à 0,637 par habitant, soit pour la Commune 2 920 €.

Je vous invite à bien vouloir décider d'attribuer une subvention de 2 920 € à cette association.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide d'allouer une subvention de 2 920 € à la P.A.I.O. des Vosges du Sud.



N° 40-2008

OBJET : Participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement du Service Scolaire du SIVOM de Remiremont

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par courrier du 29 février 2008, Monsieur le Président du SIVOM du secteur de Remiremont me fait savoir que la participation de la Commune au fonctionnement du Service Scolaire s'élève à 5 652,16 €.

Il nous appartient de décider d'affecter la somme de 5 652,16 € au paiement de cette participation, article 6554 du budget principal de l'exercice 2008.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide d'affecter au paiement de cette participation syndicale budgétaire une somme de 5 652,16 € (cinq mille six cent cinquante deux euros 16 cts) au paiement de cette contribution, article 6554 du budget principal de l'exercice 2008.



N° 41-2008

OBJET : Contribution de la Commune au Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses vallées

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par courrier du 6 janvier 2008, Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses Vallées me fait savoir que la participation de la Commune s'élève à 3 025,44 €.

Il nous appartient de décider d'affecter la somme de 3 025,44 € au paiement de cette contribution, article 6554 du budget principal de l'exercice 2008.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide d'affecter au paiement de cette contribution syndicale budgétaire une somme de 3 025,44 € (trois mille vingt cinq euros 44 cts) au paiement de cette contribution, article 6554 du budget principal de l'exercice 2008.

◇ ◇ ◇

N° 42-2008

OBJET : Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges : Avis sur demandes d'adhésions

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération du 20 décembre 2007, le Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges a accepté l'adhésion de la Commune de Neufchâteau.

Conformément à l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il nous appartient de nous prononcer sur cette demande d'adhésion.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Emet un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Neufchâteau au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges.

◇ ◇ ◇

OBJET : Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges : Modification des statuts

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération du 20 décembre 2007, le Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges a décidé de procéder à des modifications statutaires.

Ces modifications vous ont été transmises avec l'ordre du jour.

Après avoir obtenu toutes précisions complémentaires de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Approuve la modification des statuts proposée par le Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges lors de sa réunion du 20 décembre 2007.



OBJET : Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges : Avis sur demandes d'adhésion

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération du 9 octobre 2007, le Comité du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges a accepté l'adhésion de la Commune de Rapey et de la Communauté de Communes du Val de Vôge.

Conformément à l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il nous appartient de nous prononcer sur cette demande d'adhésion.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Emet un avis favorable à l'adhésion des collectivités précitées au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges.



**OBJET : Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le
Département des Vosges : Modification des statuts**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par courrier du 9 octobre 2007, Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges invite le Conseil Municipal à se prononcer sur :

Les modifications statutaires du S.M.I.C. telles que détaillées ci-après, sachant que celles-ci figurent en italiques et en caractères gras soulignés :

Modification de l'article 2 alinéa d visant à résoudre le problème relatif à la liste des fournisseurs de logiciels, ainsi que l'ajout, dans l'article 2 des statuts ci-après, d'une nouvelle compétence relative à l'intervention d Syndicat dans le projet « ACTES » (dématérialisation des actes au contrôle de légalité) :

« **Article 2** : Le Syndicat a pour objet :

a – la diffusion d'informations relatives à l'informatique communale auprès des collectivités locales vosgiennes,

b – la réalisation d'études liées à l'introduction de l'informatique dans la gestion communale,

c – l'aide aux communes adhérentes pour l'acquisition et la mise en place de tous équipements, matériels et consommables informatiques,

d – la fourniture de toutes prestations de services liées à l'informatisation des communes et groupements adhérents, dans des conditions fixées par délibération du Comité Syndical portant sur l'équipement, la mise en place et la maintenance d'un site micro-informatique,

e – la réception et la transmission des données digitalisées par le Conseil Général des Vosges, dans le cadre de l'opération digitalisation du cadastre dans les communes vosgiennes,

f – mise en place et gestion d'un dispositif de télétransmission dans le cadre du dispositif « ACTES » ou de tout autre dispositif qui viendrait à s'y substituer ».

Après avoir entendu toutes les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Se prononce pour les modifications apportées aux statuts du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges.



OBJET : Versement d'une indemnité kilométrique à certains agents recenseurs
--

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Les agents recenseurs ayant assuré leur mission dans les écarts de la Commune ont été amenés à utiliser leur véhicule personnel pour un kilométrage relativement important, à savoir :

Madame Régine GIRARDIN	:	150 km
Madame Nelly VOIRIN	:	543 km
Madame Isabelle FROIDEVAUX	:	250 km
Monsieur Régis DECAVE	:	500 km

Je vous propose d'indemniser ces personnes au tarif appliqué à la fonction publique, soit 0,29 centimes du kilomètre et de verser à :

Madame Régine GIRARDIN	:	43,50 €
Madame Nelly VOIRIN	:	157,47 €
Madame Isabelle FROIDEVAUX	:	72,50 €
Monsieur Régis DECAVE	:	145,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Approuve la proposition de Monsieur le Maire et autorise le versement des indemnités précitées.



OBJET : Construction de salles de classe : Demande de subvention de l'Etat, Ministère de l'Intérieur

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération du 17 octobre 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet détaillé du programme de construction de 4 salles de classe.

En vue du financement de ce programme, je vous propose de solliciter une subvention, d'un montant aussi élevé que possible, du Ministère de l'Intérieur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

➤ Sollicite une subvention d'un montant aussi élevé que possible de l'Etat, Ministère de l'Intérieur, en vue du financement de la construction des salles de classe.



INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Jeudi 27 Mars, la Société GOUPIL viendra présenter une voiture électrique. Le rendez-vous est fixé devant la Mairie à 10 h.

2/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a l'intention de confier des missions particulières à un certain nombre de Conseillers Municipaux, à savoir :

- ✓ Monsieur Jean-Claude LECHARPENTIER en matière d'affaires économiques
- ✓ Madame Myriam GUIGNON en matière de vie scolaire
- ✓ Monsieur Samuel PCHLA en matière de sécurité et de propreté
- ✓ Monsieur Alexandre JACQUIN en matière d'information et de communication
- ✓ Monsieur Ludovic DAVAL en matière d'animation et de culture
- ✓ Monsieur Frédéric MATHIOT en matière de jeunesse et de sport
- ✓ Madame Claudine BAUDIN en matière de relation avec l'Association Relais Emploi Service (A.R.E.S.)
- ✓ Madame Yvonne GURY en matière de parc et fleurissement

Monsieur le Maire précise qu'il avait sollicité l'équipe de la liste « Val Ensemble » en vue de lui confier une mission mais qu'à ce jour il n'a pas reçu de réponse précise.

3/ Monsieur Vincent POTAUFEUX signale qu'il n'a pas vu le chasse neige durant 3 jours lors des dernières chutes de neige.

4/ Monsieur Lucien ROMARY demande à Monsieur le Maire la décision qu'il va prendre si aucun élu de la liste « Val Ensemble » n'accepte la mission qu'il souhaite lui confier. Monsieur le Maire répond qu'il y réfléchira.

Le Maire,

Jean RICHARD

Les Conseillers Municipaux,

Bernadette DURUPT,

Claude LEUVREY,

Claudine DERVAUX,

Etienne CURIEN,

Samuel PCHLA,

Lucien ROMARY,

Claudine BAUDIN,

Jean-Claude LECHARPENTIER,

Yvonne GURY,

Francette GALMICHE,

Marie-Françoise PETITJEAN,

Dominique HENRY,

Monique GUERRIER,

Myriam GUIGNON,

Nadine FLEUROT,

Malik KETTAB,

Nicole LEDRAPPIER,

Isabelle JACQUOT,

Alexandre JACQUIN,

Frédéric MATHIOT,

Ludovic DAVAL,

Marie-Thérèse CHRIST,

Annie MAUFFREY,

Philippe DAVAL,

Vincent POTAUFEUX,

Stéphanie BURTON

absente ayant donné procuration

Monsieur le Maire du VAL-d'AJOL constate que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 Mars 2008 comprenant toutes les délibérations prises par cette Assemblée dans ladite séance, a été affiché le 1^{er} Avril 2008, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jean RICHARD